

Le FSE, un véritable levier pour l'emploi et l'inclusion sociale

# Avec l'Europe, la Bourgogne-Franche-Comté bouge pour :

## Le respect des différences

- lutter contre l'exclusion

## L'égalité des chances

- valoriser les compétences
- lutter contre le décrochage scolaire
- promouvoir le retour à l'emploi des seniors, éviter leur marginalisation

## La formation

- accroître la lisibilité et l'efficacité de l'offre d'insertion
- dynamiser les savoirs fondamentaux
- améliorer le taux de scolarisation dans le supérieur des 16/24 ans

## Le FSE en Bourgogne-Franche-Comté

## L'économie sociale et solidaire

- lutter contre la précarité
- coordonner l'action des acteurs de l'insertion
- renforcer l'accompagnement vers le retour à un emploi durable

## L'emploi

- favoriser l'accès et le retour à l'emploi.
- soutenir les mobilités professionnelles

## Le développement des projets

- accompagner les initiatives de création/reprise d'entreprise
- booster la compétitivité des entreprises
- renforcer la qualité et la productivité du travail
- soutenir les mobilités professionnelles

LE FSE, un facteur d'innovation et un acteur du changement pour l'emploi de tous les citoyens

# Merci l'Europe !

l'Europe  
**s'engage**  
en  
Bourgogne-Franche-Comté  
avec le FSE

l'Europe  
**s'engage**  
en  
Bourgogne-Franche-Comté  
avec le FSE

avec Fonds Social Européen

# L'EUROPE AGIT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION 2014 - 2020

**Vous souhaitez développer un projet en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale en Bourgogne-Franche-Comté et connaître les possibilités de cofinancement du FSE ? Le service FSE de la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté se mobilise pour vous accompagner dans vos projets.**

**> Consultez l'appel à projets sur le site DIRECCTE, rubrique fse [www.bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr)**

**Contacts : Direccte Bourgogne-Franche-Comté/Service FSE**  
03 80 76 29 08  
bfc.fse@directe.gouv.fr

**> Pour les projets à rayonnement départemental relatifs à l'inclusion :**

**En Côte-d'Or :** [www.cotedor.fr](http://www.cotedor.fr)  
**Dans la Nièvre :** [www.nievre.fr](http://www.nievre.fr)  
**Dans l'Yonne :** [www.yonne.com](http://www.yonne.com)  
**En Saône-et-Loire :** [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)  
**Dans le Doubs :** [www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)  
**En Haute-Saône :** [www.haute-saone.fr](http://www.haute-saone.fr)  
**Dans le Jura :** [www.jura.fr](http://www.jura.fr)  
**Dans le Territoire de Belfort :** [www.territoiredebelfort.fr](http://www.territoiredebelfort.fr)

©JPM & Associés - Crédits photos : © Fotolia



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ



UNION EUROPÉENNE

## Les « fonds européens structurels et d'investissement »

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses états membres ont adopté en 2010 la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie-climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'euros.

### ZOOM SUR...

## Le Fonds social européen

Dans le cadre des objectifs fixés, l'Europe s'est engagée à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. L'objectif du FSE est donc de renforcer les politiques d'emploi mises en œuvre dans chaque état et d'en décupler l'effet.

L'intervention du FSE est donc une intervention stratégique, politique et financière qui passe par des crédits alloués par l'Europe aux états membres. Chaque programme opérationnel s'étend sur 7 ans. Cette longévité permet de mettre en place une politique de cohésion et d'en mesurer les progrès.

## > Le FSE, un fonds pour les hommes et les ressources humaines

Le Fonds social européen est le fonds européen de soutien à l'emploi. Il participe à la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale de l'Union européenne.

Son action est essentiellement de donner aux hommes et aux femmes les compétences nécessaires pour accéder ou rester dans l'emploi, changer d'activité ou créer son activité mais aussi organiser l'intervention des acteurs de l'emploi sur un territoire ou partager les savoirs pour une plus grande efficacité. Les publics ciblés par le FSE sont les plus vulnérables face à l'emploi.

Les crédits alloués par l'Europe à chaque état membre permettent une intervention au plus près des territoires pour un meilleur résultat.

“ L'objectif, renforcer les politiques d'emploi mises en œuvre dans les états membres pour en décupler l'effet. ”

## > Qui gère le FSE en région ?

Pour la nouvelle programmation 2014-2020, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dispose une nouvelle architecture de gestion des fonds structurels.

En France, 35% du FSE sont confiés aux Conseils régionaux. Leur intervention s'effectue dans le cadre de leurs compétences obligatoires : la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation.

Dans un souci de clarification, 65% restent à la main de l'Etat qui conserve la gestion du volet « emploi et inclusion ». Le Programme opérationnel national FSE « emploi-inclusion » constitue le cadre de référence. Il s'applique à l'ensemble du territoire et est largement déconcentré auprès des préfets de région.

## > Le FSE, l'outil financier au service des citoyens le plus contrôlé en France

Il apparaît normal en période de réduction des crédits publics d'imposer des contrôles stricts des dépenses, tout comme il apparaît nécessaire pour connaître les portées d'une politique, de chercher à prouver son efficacité auprès des bénéficiaires.

Comme tout bénéficiaire de crédits, l'Etat et les Régions doivent rendre compte de l'usage et de la bonne gestion de ces crédits au Parlement européen. Cela permet de justifier de la bonne utilisation des deniers publics et de bénéficier des fonds supplémentaires si les cibles du programme mis en œuvre en région sont atteintes



## > En Bourgogne-Franche-Comté, le FSE permet de soutenir directement l'emploi

Concrètement le Fonds social européen apporte des financements aux structures qui sont les acteurs clés, forces vives du territoire, pour élaborer et mettre en œuvre les politiques nationales au travers de projets qui répondent au Programme opérationnel national (PON).

Pour exemples,

- le FSE cofinance les classes relais pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la rescolarisation des élèves dans un cadre adapté et suivi.
- D'autres actions en Bourgogne-Franche-Comté ont été mises en œuvre auprès des jeunes filles et femmes à la recherche d'emploi pour leur faire découvrir des métiers non féminisés, souvent peu connus, et ainsi diversifier leurs choix professionnels

Le FSE, un levier éprouvé pour dynamiser la formation et favoriser l'accompagnement de chacun vers un emploi durable.

## > Une culture du résultat

Donner aux citoyens les moyens de savoir à qui bénéficie le FSE est un souci permanent pour la Commission européenne. À cet effet, tous les acteurs portent une attention particulière aux caractéristiques des personnes entrées dans le programme et à leur situation après le passage dans une action. Que font-elles ? Ont-elles accédé à l'emploi ou à une formation ? Autrement dit le programme a-t-il été efficace ?

Cette culture du résultat suppose notamment un meilleur ciblage des actions et des opérateurs. Les exigences de gestion du FSE sont le gage de la bonne utilisation des deniers publics. Elles s'inscrivent dans un cercle vertueux et servent un objectif d'efficacité et de résultats pour les habitants.

## L'EUROPE AGIT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION

## > Au quotidien, l'Europe investit au cœur de votre région dans des projets de proximité pour l'emploi et l'inclusion



Le Programme opérationnel national FSE 2014-2020 est décliné en Bourgogne-Franche-Comté dans un APPEL À PROJETS RÉGIONAL répondant aux problématiques locales. Il s'articule autour de trois axes :

1/ Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat :

NOS PRIORITÉS :

- L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail. Les initiatives locales en faveur de l'emploi et du soutien à la mobilité professionnelle
- L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes
- La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

2/ Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels

NOS PRIORITÉS :

- L'adaptation au changement des travailleurs, des entrepreneurs et des entrepreneurs : les demandes d'anticipation des mutations économiques, le développement de l'égalité salariale et professionnelle, la formation des travailleurs.
- Le vieillissement actif et en bonne santé

3/ Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

NOTRE PRIORITÉ :

- L'inclusion active, la promotion de l'égalité des chances en favorisant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

En France la mise en œuvre du nouveau programme prévoit la possibilité d'une délégation de gestion aux Conseils départementaux (chefs de file de l'insertion) d'une partie de l'enveloppe sur le champ de l'inclusion. En Bourgogne-Franche-Comté, tous les Conseils Départementaux ont choisi de gérer cette subvention globale (à compter de 2018 pour la Saône-et-Loire).

Parce qu'il cofinance les dispositifs en faveur de l'emploi, le FSE en renforce les effets. Il bonifie les soutiens publics et privés apportés aux acteurs de l'emploi et de l'inclusion pour développer des projets en région.

En Bourgogne-Franche-Comté le programme Emploi-inclusion est doté de 104,69 M€ pour la période 2014-2020

## Le saviez vous ?

En Bourgogne-Franche-Comté, sur la période mi 2014-2017 soit à mi-parcours du programme, grâce au Fonds social européen, ce sont

+ de 663 projets financés

49 540

personnes ont participé aux opérations co-financées

49 millions d'euros de Fonds Social Européen programmés